

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-61
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
SUBVENTIONS

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET :
SUBVENTIONS
2022**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 07 AVRIL
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 07 AVR. 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE
EN DATE
DU 28 AVR. 2022

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Javier DE LA CASA, Delphine SANTINI, Prèscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

François DEMANGEOT Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Evelyne GUILHEM Donne procuration à Jean-François VERONIN-MASSET,
Marie-Claude BOURREL Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Régine SURRE Donne procuration à Denis BOUILLEUX,
Sabine CHABERT Donne procuration à Audrey GAIANI,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE,
Chantal BARTHES Donne procuration à Hélène GIRAL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Agnès SOULIER Donne procuration à Pierre BARBAUD,
Bruno PERLES Donne procuration à Prèscillia GRANIER,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés : Zohra KUFEL

Secrétaire : Madame Delphine SANTINI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, la liste du montant des subventions accordées aux différentes associations est annexée aux documents budgétaires et qu'il convient de l'approuver. Une enveloppe dédiée à l'aide à l'implantation commerciale est également proposée et intégrée à la liste précitée.

Sur avis de la Commission des Finances en date du 13 avril 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE d'inscrire au budget 2022 de la ville, le montant des subventions allouées aux associations patriotiques, aux associations économiques, aux associations sportives, aux associations culturelles, aux associations sociales et caritatives, aux écoles, aux collèges et lycées ainsi qu'aux associations du domaine du développement durable et à l'implantation de certains commerces de centre-ville.

FIXE comme indiqué sur la liste annexée aux documents budgétaires le montant des subventions accordées au titre de l'exercice en cours ainsi que le montant de l'enveloppe dédiée à l'aide à l'implantation commerciale.

DECIDE que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » et, sur la nature 6574 « subvention de fonctionnement aux associations ».

PRECISE que les subventions seront versées suivant un échéancier mensuel établi en fonction de la trésorerie de la commune de Castelnaudary.

PRECISE que les subventions allouées seront versées après présentation par l'association concernée des pièces justificatives à fournir à la Commune et ayant obtenu l'aval du service gestionnaire et après visa d'une convention pour ce qui concerne les commerces.

ADOpte A L'UNANIMITE

Les conseillers municipaux, membres d'associations, n'ont pas pris part au vote pour l'association dont ils sont membres.

M. GREFFIER Philippe ne prend pas part au vote pour la subvention Triathlon,

Mme GIRAL Hélène ne prend pas part au vote pour la subvention Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite,

M. GRIMAUD Bernard ne prend pas part au vote pour la subvention Union musicale les « Sans Soucis » et Pétaque La Piboulette,

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole ne prend pas part au vote pour la subvention Comité de jumelage,

M. GUIRAUD Philippe ne prend pas part au vote pour la subvention Office du Commerce Chaurien, Grande Confrérie du Cassoulet,

Mme RATABOUIL Jacqueline ne prend pas part au vote pour la subvention Les Chats paix belle,

Mme BATIGNE Brigitte ne prend pas part au vote pour la subvention Crozes Loisirs et le Syndicat de chasse des Crozes,

M. ZAMAI Giovanni ne prend pas part au vote pour la subvention AVA - Vivre avec le cancer, Crozes Loisirs et AFDI 11,

M. BARBAUD Pierre ne prend pas part au vote pour la subvention du Centre Lauragais d'études scientifiques,

M. BOUILLEUX Denis ne prend pas part au vote pour la subvention La recyclotopie,

Mme ESCAFRE Elisabeth ne prend pas part au vote pour la subvention Lions Club Castelnaudary Grand Lauragais et Comité de jumelage,

Mme SANTINI Delphine ne prend pas part au vote pour la subvention Club des Chefs d'Entreprise,

Mme GAIANI Audrey ne prend pas part au vote pour la subvention Club Nautique Castelnaudarien,

M. ROSSICH Thierry ne prend pas part au vote pour la subvention Lauragais Athlétisme Castelnaudary,

M. MONDRAGON Gérard ne prend pas part au vote pour la subvention Confrérie du Cassoulet et APAL.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 avril 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
28 AVR. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
27 AVR. 2022
Par publication le :
28 AVR. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Po 
Nicolas NATRAL



Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le 
ID : 011-211100763-20220414-DB202261-DE